



Cet Oline Info a été clôturé sur base des informations dont nous disposons le 15/02/2021. Tout changement sera communiqué sur www.oline.be.

COVID 19: toutes les mesures communales - pp. 2 et 3

Tout sur le budget communal 2021 - p. 6

Carrière du Bay-Bonnet: rachat - p. 7

Le Fief vu de la Neuville

PANDÉMIE DE COVID 19 :



COVID 19

SERVICES COMMUNAUX UNIQUEMENT ACCESSIBLES SUR RENDEZ-VOUS



IL EST DEMANDÉ AUX CITOYENS DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS AVANT DE SE PRÉSENTER À L'ADMINISTRATION:

- > RDV PAR TÉLÉPHONE – COORDONNÉES SUR WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX
- > SERVICES POPULATION ET ETAT CIVIL: 087 26 02 72 OU POPULATION@OLNE.BE
- > SERVICE URBANISME : WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX/URBANISME

Tout sur la vaccination

Vous cherchez des informations sur la vaccination ? Au moment de clôturer ce bulletin communal, voici les sites de référence conseillés :

<https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination/>

<https://www.vaccination-info.be/>

<https://covid.aviq.be/fr/vaccination#informations-generales-sur-la-vaccination>

Le CPAS prend en charge le transport vers le centre de vaccination

Vous rencontrez des problèmes de mobilité pour vous rendre dans le centre de vaccination le plus proche mis / qui sera mis en place ? **N'hésitez pas à vous inscrire auprès du CPAS d'Olné qui se chargera du transport.**

Coordonnées : 087/26.78.89 ou cpas@olne.be

Mesures provinciales spécifiques

Parallèlement aux mesures gouvernementales, le Gouverneur de la province de Liège a instauré en 2020 une série de mesures à travers plusieurs arrêtés de police. Depuis, de nombreuses mesures ont été prolongées, elles concernent par exemple le couvre-feu, des mesures spécifiques aux commerces, l'interdiction des événements organisés par les communes ou soumis à l'autorisation des autorités communales, l'interdiction des célébrations de fêtes religieuses et laïques, l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics, le port du masque obligatoire, etc. Toutes ces mesures sont résumées sur www.olne.be/coronavirus.

Notre bibliothèque reste ouverte

Comment rapporter des livres ?

Comment emprunter des livres ?

Toutes les infos en page 13 et actualisées sur : www.olne.be/vie-pratique/bibliotheque



Port du masque obligatoire mesures spécifiques à Olné

Mesure toujours d'actualité dans le cadre de la pandémie de COVID-19 :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 12 ans dans les lieux publics et privés intérieurs où des rassemblements sont possibles à Olné, à savoir :

- bâtiments de l'administration communale et du CPAS (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- écoles communales (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- salles communales ;
- hall sportif (à l'exception de la pratique de l'activité sportive) ;
- maison des jeunes ;
- lieux de cultes.

Par «masque», il y a lieu d'entendre tout dispositif ou morceau de tissu qui recouvre intégralement le nez et la bouche d'une personne.

Ordonnance de police complète sur www.olne.be/coronavirus

Port du masque obligatoire +12 ans



LES DERNIÈRES MESURES

RESTEZ INFORMÉS !

Pour consulter les dernières informations relatives à la pandémie, rendez-vous sur :

- www.info-coronavirus.be
- <https://covid.aviq.be> (site dédié au COVID-19 en Wallonie)
- <https://www.wallonie.be/fr/actualites>
- <https://diplomatie.belgium.be/fr>
(pour tout ce qui concerne les voyages à l'étranger)

Vous pouvez également poser vos questions

soit par mail via le site internet www.info-coronavirus.be
ou en composant le numéro d'informations gratuit 0800/14 689.

Informations communales actualisées sur

- www.olne.be/coronavirus
- www.facebook.com/communedolne
- via notre newsletter communale (inscriptions sur www.olne.be)



CPAS

Aide envers les personnes subissant des répercussions économiques

La crise du COVID 19 vous impacte financièrement ? Vous ne pouvez exercer votre profession libérale ? Vous ne pouvez ouvrir votre commerce ? Vous êtes / avez été au chômage économique ? Vous avez des problèmes financiers suite à des dépenses liées à la crise (achat d'ordinateurs pour écoliers, etc.) ? Vos enfants ne peuvent suivre les cours en ligne faute de connexion internet ?

Nous vous invitons à venir rencontrer les assistants sociaux du CPAS d'Olne. Ils peuvent vous aider à traverser les problèmes qu'ils soient émotionnels, administratifs, financiers. L'Etat a débloqué d'importants subsides COVID pour venir en aide aux personnes qui subissent des répercussions économiques de la crise. N'hésitez pas à nous contacter en toute confidentialité :

CPAS d'Olne

Adresse : rue Village, 89 à 4877 OLNE - Tél : 087/26.78.89



COVID-19

Une information sur les
aides sociales, alimentaires,
les services d'écoute, ... ?

Composez le :

Wallonie Urgence sociale



1718

Appel gratuit

luttepauvrete.wallonie.be

Téléchargez Coronalert

Cette app permet :

- de savoir si vous avez été en contact étroit avec un autre utilisateur de Coronalert qui a été testé positif au coronavirus, sans savoir de qui il s'agit ;
- d'avertir anonymement vos contacts étroits si vous avez vous-même été testé positif au coronavirus ;
- d'accélérer collectivement la détection des contacts ;
- d'aider à stopper la propagation du virus.

Infos et téléchargement sur www.coronalert.be.

Permanences des mandataires communaux

Toutes les permanences des mandataires communaux sont actuellement supprimées. En fonction de l'évolution de la pandémie, elles reprendront ensuite selon les horaires habituels présents sur www.olne.be/vie-politique/college-communal. **Il reste bien entendu possible de contacter les membres du Collège pour toute question (coordonnées sur le site ci-dessus).**



www.info-coronavirus.be

CONSEILS COMMUNAUX

Conseil communal du 09 novembre 2020

• Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 - exercice 2020 : approbation

Acquisition de matériel informatique (PC portable + imprimante couleurs A3) dans le cadre de la subvention "petit patrimoine". Ce montant est couvert par un subside en recettes. Prévision pour l'achat d'un tracteur.

Services	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	5.002.998,59	1.566.907,73
Dépenses totales exercice proprement dit	4.952.839,24	1.131.595,35
Boni / Mali exercice proprement dit	50.159,35	435.312,38
Recettes exercices antérieurs	1.030.389,40	0,00
Dépenses exercices antérieurs	20.443,77	992.868,75
Prélèvements en recettes	0,00	609.859,68
Prélèvements en dépenses	300.000,00	52.303,31
Recettes globales	6.033.387,99	2.176.767,41
Dépenses globales	5.273.283,01	2.176.767,41
Boni / Mali global	760.104,98	0,00

• Pandémie de coronavirus Covid-19 : ordonnance de police pour modifications des mesures

Le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 12 ans dans les lieux publics et privés intérieurs où des rassemblements sont possibles à Olne, à savoir :

- bâtiments de l'administration communale et du CPAS (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- écoles communales (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- salles communales, hall sportif (à l'exception de la pratique de l'activité sportive), maison des jeunes, lieux de cultes.

• Carrière du Bay-Bonnet - acte d'achat : approbation des termes de l'acte d'achat entre la Commune d'Olne et ArcelorMittal Belgium relatif à l'acquisition de parcelles pour un montant d'un euro symbolique.

• Guides et Scouts d'Olne : vérification de la subvention 2019 et octroi d'une subvention 2020 d'un montant de 1260€

• Taxes communales 2021 : décision pour

- Mines, minières, carrières et terrils : 255 000€
- Collecte et traitement des déchets :
- Taxes forfaitaires pour

- isolé (ménage constitué d'1 personne) : 68€
- ménage constitué de 2 personnes : 94€
- ménage constitué de 3 personnes : 120€
- ménage constitué de 4 personnes : 146€
- ménage constitué de 5 personnes et plus : 172€
- second résident : 100€

• Avec comme services :

- accès au réseau des bulles à verre et aux Recyparcs de l'Intercommunale ;
 - collecte des PMC et des papiers cartons toutes les deux semaines ;
 - collecte des plastiques souples (sacs transparents) toutes les huit semaines ;
 - collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles et des déchets organiques en deux conteneurs ;
 - fourniture d'un conteneur pour les déchets ménagers résiduels et d'un conteneur pour les déchets organiques d'une taille adaptée à la composition des ménages et d'un rouleau de sacs PMC ;
 - quota de 30 levées par an et par ménage (à répartir entre les déchets organiques et les ordures ménagères résiduelles au choix) ;
 - traitement de 50 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ;
 - traitement de 50 kg de déchets organiques par habitants ;
 - participation aux actions de prévention et de communication.
- Distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite pour l'exercices 2021 à 2025 inclus
- VEDIA : approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre Olne et VEDIA (anciennement Télévesdre). Cet avenant vise à revoir le processus de financement.

Conseil communal du 14 décembre 2020

• Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau : arrêt de la dotation communale 2021 pour un montant de 147 430,67€

• Zone de police du Pays de Herve : arrêt de la dotation communale 2021 pour un montant de 343.232,72€ et approuve l'uniformisation de la dotation/habitant pour toutes les communes avec un lissage sur 10 ans).

• ASBL Royale Jeunesse Sportive Olnoise : Contrôle des subventions allouées en 2019 et approbation de l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1260€.

• Règlement relatif aux critères et modalités d'attribution de subsides ainsi qu'au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions communales : approbation du règlement s'appliquant à toutes associations reconnues par le Collège communal d'Olne à l'exception : des partis, groupes ou associations politiques ; associations qui ont leur siège social en dehors du territoire de l'entité d'Olne et dont le nom est inscrit au budget communal, sous un article particulier ; associations communales et les Asbl, associations, groupements ou organismes dont l'un des objets est l'octroi d'aides aux élèves ou aux écoles à quelque fin que ce soit.

- **Règlement relatif aux subventions accordées par la commune aux associations et groupements en lien avec les écoles** : approbation d'un subside de fonctionnement aux écoles situées sur le territoire d'Olné, quel que soit le réseau. Le montant sera fixé en fonction du nombre d'enfants répertorié sur le formulaire du contrôle de la population scolaire rédigé dans le courant du mois de janvier de l'année concernée.
- **Convention amiable relative aux avantages sociaux et aux subventions accordées par la commune d'Olné aux associations et groupements en lien avec les écoles** : approbation. La Commune octroie des avantages sociaux au bénéfice des élèves fréquentant les écoles qu'elle organise et au bénéfice des élèves fréquentant des écoles de même catégorie situées sur son territoire et relevant de l'enseignement libre subventionné par la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles).
- **Fixation des subventions accordées par la commune d'Olné aux associations et groupements en lien avec les**

écoles : décision de fixer pour 2020, un subside de 30€ par enfant répertorié en ce qui concerne le fonctionnement et de 4€ par enfant répertorié pour la Saint Nicolas.

- **Bibliothèque** : approbation de la convention entre la commune et la Province de Liège pour une mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé. Le coût est de 250€/an.
- **Tracteur** : approbation du mode de passation et fixation des conditions pour l'achat d'un tracteur destiné au balayage et déneigement pour un montant maximum de 110 000€ TVAC.
- **Voie des Ardennais, Voie Colette, Clos du Hêtre, Clos des Aubépines, Clos du Charme** : approbation du mode de passation et fixation des conditions pour la pose d'un revêtement hydrocarboné.
- **Intradel, SPI (agence de développement de la Province de Liège), Néomensio, CHR, ENODIA, RESA** : adoption de l'ordre du jour des Assemblées générales

PROLIFÉRATION DE RATS : LA COMMUNE POURSUIT SA CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Ces derniers mois plusieurs citoyens ont contacté l'administration communale ou les élus pour faire part de soucis de rats à leur domicile ou à proximité immédiate. Les services communaux se sont rendus à plusieurs reprises sur les lieux concernés pour placer du poison contre les nuisibles. Néanmoins, certains endroits où les rats se trouvent sont situés dans le domaine privé sur lequel la commune ne peut intervenir directement (tels que maison ou jardin privé).

Face à cette situation, les autorités communales ont lancé en novembre 2020 une campagne de dératisation menée par une entreprise privée spécialisée. Cette campagne traite le réseau d'égouttage, les abords des ruisseaux, les bâtiments communaux et sous-dépendances communales ainsi que les interventions chez les particuliers qui en fait la demande préalablement.

En 2021, l'entreprise mandatée par la commune mènera deux campagnes de dératisation :

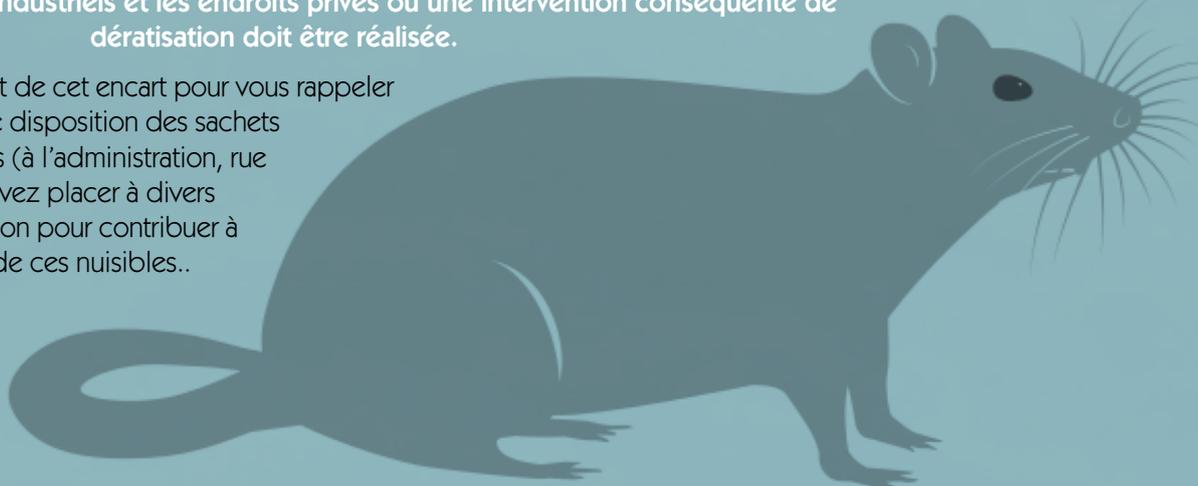
- les 11 et 12 mars 2021
- les 16 et 17 septembre 2021

Si vous êtes confrontés à une prolifération de rats à votre domicile ou dans votre jardin et que vous souhaitez vous inscrire pour la campagne des 11 et 12 mars 2021, nous vous invitons à transmettre vos coordonnées complètes (nom + adresse complète) au service Communication de la commune : Astrid Huyghe – astrid.huyghe@olne.be – 087 26 02 81. Le service recensera toutes les coordonnées et les transmettra à l'entreprise privée.

Date limite de transmission des coordonnées à la commune pour cette campagne : lundi 8 mars 2021 à 12h00.

Attention > sont exclus des demandes : les commerces, les agriculteurs, les exploitations de quelque nature que ce soit, les bâtiments industriels et les endroits privés où une intervention conséquente de dératisation doit être réalisée.

Nous profitons également de cet encart pour vous rappeler que nous mettons à votre disposition des sachets de graines empoisonnées (à l'administration, rue Village 37) que vous pouvez placer à divers endroits de votre habitation pour contribuer à la réduction du nombre de ces nuisibles..



BUDGET 2021 DE LA COMMUNE ET DU CPAS

Le conseil communal du 25 janvier dernier a approuvé le budget 2021 de notre commune dont la synthèse du service ordinaire est la suivante :

	Budget initial 2020	Budget initial 2021
Recettes	4.838.102,75 €	4.808.460,01 €
Dépenses	4.709.440,86 €	4.648.901,85 €
Boni (ex. propre)	128.661,89 €	159.558,16 €
Prélèvements	100.000,00 €	273.835,64 €
Exercices antérieurs	683.359,75 €	760.104,98 €
Résultat général	712.021,64 €	609.755,35 €

Le budget fait apparaître un boni à l'exercice propre de près de 160.000 €.

Les recettes sont en légère diminution par rapport à 2020 (-2,14%), ce qui est essentiellement dû à la baisse des recettes liées à l'IPP et au précompte immobilier compte tenu de l'impact de la crise COVID. Afin de faire face à la potentielle baisse des recettes, une provision de 200.000 € avait été constituée en 2020 mais celle-ci ne sera pas utilisée cette année : elle reste maintenue « en réserve » pour faire face à d'éventuelles futures baisses de recettes.

En ce qui concerne les dépenses, elles évoluent légèrement à la baisse :

- les dépenses de personnel augmentent légèrement par rapport à 2020 (+2,81%). Ces augmentations sont essentiellement liées à l'impact en année pleine des recrutements réalisés en 2020 (personnel d'entretien et personnel ATL), et aux biennales et valorisations pécuniaires du personnel en fonction ;
- les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2020 (+ 5,81%) afin de tenir compte de demandes des services communaux (voirie et enseignement essentiellement) ;
- les dépenses de transfert sont sensiblement revues à la baisse compte tenu notamment de la diminution de la contribution communale dans la zone de secours par rapport à 2020 ;
- les dépenses de dette sont constantes par rapport à l'exercice 2020. En ce qui concerne la dette on signalera que la commune a réalisé un emprunt à des conditions particulièrement avantageuses en 2020 (1.200.000 € sur 20 ans à un taux de 0,51%) : le faible taux d'intérêt dont nous avons pu bénéficier est lié à la reconnaissance par les banques de la bonne situation financière de notre commune.

Le budget extraordinaire communal comprend des investissements pour 953.264,93 €.

Parmi les investissements on relève :

- 542.500 € pour des dépenses dans les voiries (rue Froidbermont, route des Robiniers, la Neuville, Coucoumont ainsi que trois voiries agricoles) ;
- 57.000 € pour du matériel d'exploitation pour le service des travaux (micro-pelle et broyeur de branches) ;
- 23.000 € pour des travaux aux écoles (rénovation de classes, châssis...) ;
- 72.000 € pour le renouvellement partiel de l'éclairage public par des lampadaires LED ;
- 60.000 € pour l'installation de caméras de surveillance (suite à l'obtention d'un subside de 25.000 € de la Région pour ce projet).

En ce qui concerne le budget du CPAS, celui-ci est fixé à 1.206.031,31 € . L'intervention communale augmente très légèrement par rapport à 2020 (+422,64 €) en se chiffrant à 426.422,64 €.

En conclusion, on peut relever que la gestion financière de la commune et du CPAS continue à être rigoureuse et que nos finances sont saines. Les budgets votés permettront néanmoins de continuer à développer des projets et des missions au profit de tou(te)s les Oinois(es).





CARRIÈRE DU BAY BONNET : LA COMMUNE D'OLNE A DÉSIGNÉ LE GROUPEMENT «BAGUETTE/BODARWÉ/JOLY/FAS SERVICES » COMME NOUVEL EXPLOITANT

Le 28 décembre dernier, l'important dossier de la carrière du Bay Bonnet a été clôturé par la désignation d'un nouvel exploitant. Pour rappel, la commune d'Olne est devenue propriétaire du site de la carrière du Bay Bonnet en 2020 suite au rachat réalisé auprès d'Arcelor Mittal Belgium pour l'euro symbolique (la commune disposait d'une option d'achat à exercer au plus tard le 31 décembre 2020).

Dans ce cadre, le conseil communal avait décidé à l'unanimité fin 2019, de lancer une procédure de mise en concurrence avec une publicité européenne pour désigner un nouvel exploitant. Cette procédure reposait sur un cahier des charges strict balisant les éléments liés à l'exploitation. Des exigences importantes en matière de limitation des nuisances (horaires, bruit, tirs, hauteur du terril...) étaient posées afin de permettre une exploitation plus respectueuse en adéquation avec les souhaits émis par les riverains des quartiers limitrophes de la carrière (Riessonsart/Faweux/Saint-Hadelin/La Neuville).

À l'issue de la procédure, l'offre d'un groupement d'opérateurs économiques composé de quatre entreprises locales (Groupe Marcel Baguette/Groupe Bodarwé/Groupe Joly/FAS Services) a été la mieux classée et a remporté le contrat. Les entreprises de ce groupement sont actives depuis de nombreuses années dans les secteurs des travaux routiers, de génie civil mais aussi dans l'exploitation de carrières et ont par ailleurs un ancrage régional important. Ce groupement a constitué une nouvelle société : la SA « Carrière du Bay Bonnet ».

Le nouvel exploitant a repris officiellement les rênes de la carrière le 1er février 2021 pour une durée qui pourrait durer jusqu'à 20 ans : les permis d'extraction actuels sont valables jusqu'au 31 décembre 2032 mais des prolongations de ceux-ci restent possibles.

Réduction des nuisances

En termes de nuisances, les autorités communales ont souhaité durcir très sensiblement les conditions d'exploitation. L'activité de la carrière sera réduite par rapport au passé car le tonnage annuel extrait diminuera de 35 à 40% comparativement à l'exploitation précédente.

Ce qui va concrètement changer avec ce nouvel exploitant :

- les tirs de mines seront systématiquement réalisés de manière séquentielle (jusqu'à 5 charges) et devront respecter la norme la plus stricte en matière de vibrations (norme DIN 4150) ;
- l'exploitation sera fortement limitée le week-end : seules les opérations de maintenance sont autorisées le samedi et toute activité est interdite le dimanche et les jours fériés ;
- entre le 1er mai et le 30 septembre, il n'y aura aucune exploitation la nuit (soit de 22h à 6h) ;
- le terril nord (situé à proximité du Vieux Sart) verra sa hauteur réduite de moitié endéans les 8 ans.

Le nouvel exploitant s'est engagé à investir des montants importants dans le renouvellement du matériel afin de limiter au maximum les nuisances (bruit et poussière essentiellement) liées à l'exploitation.

Au-delà de ces considérations techniques et de gestion, le groupement affiche clairement sa volonté d'exploiter la carrière du Bay Bonnet « en bon père de famille », dans la plus totale harmonie et en toute transparence avec les habitants et les riverains de la zone.

La carrière du Bay Bonnet continuera durant les prochaines années à contribuer de manière bénéfique à l'emploi et à l'économie locale mais également aux finances communales par le biais d'une nouvelle recette annuelle (de l'ordre de 300.000 €) payée par le nouvel exploitant sur la base de la quantité de pierre extraite (montant auquel il faut en outre ajouter la taxe communale sur les carrières qui représente chaque année plus de 250.000 € de recettes).

Dès que les conditions sanitaires le permettront une réunion sera organisée à l'attention des riverains afin de leur présenter le nouvel exploitant et répondre à leurs questions et préoccupations.

« UN BRIN DE CONVIVIALITÉ, ÇA VOUS BOTTE ? » : UNE BROCHURE POUR MIEUX SE CONNAÎTRE ET SE COMPRENDRE ! !

Le Groupe d'Action Locale Pays de Herve et ses Echevins de l'Agriculture ont élaboré une brochure baptisée « Un brin de convivialité, ça vous botte ? » en collaboration avec l'ensemble des communes partenaires du GAL. Lancée officiellement lors de la Foire agricole de Battice, cette brochure présente de manière ludique, à travers 16 illustrations, la réalité des agriculteurs qui travaillent sur le territoire du Pays de Herve et des habitants. Objectifs : permettre à chacun de mieux se connaître et favoriser le vivre ensemble.

Cette brochure est :

- > proposée, avec l'accord des directeurs des écoles, aux professeurs de 5^{ème} / 6^{ème} primaire des écoles communales et de l'école Saint-Louis comme projet de travail avec leurs élèves;
- > donnée, par le service Urbanisme, aux habitants qui ont un nouveau projet d'urbanisme sur la commune

Vous pourrez également découvrir la brochure petit à petit puisqu'une illustration paraîtra dans chaque prochain bulletin communal !



Lorsqu'un de mes voisins promène son **chien**, il le **détache** et le laisse courir dans mes prairies qui bordent le chemin. Ce chien a déjà effrayé mes animaux à plusieurs reprises en leur courant après, le stress pouvant parfois les faire avorter. Ce n'est pas rare non plus que je retrouve des **déjections** dans la prairie. Or l'herbe souillée peut transmettre des maladies à mes animaux.

Lorsque je promène mon chien, je le garde **en laisse** car je ne sais jamais qui nous pourrions croiser. Je sais qu'il a tendance à courir après les autres animaux et qu'il ne m'écoute pas toujours quand je le rappelle. Je me balade toujours avec un **petit sachet** pour ramasser ses déjections et les jeter chez moi. Ce n'est pas très agréable de marcher dans une crotte, même à la campagne et au bord d'un chemin !



L'HABITANT, SON QUOTIDIEN, SES PRATIQUES

15

PRIX PIERRE NOTHOMB 2020 : UN OLNNOIS PARMIS LES LAURÉATS !

Félicitations à Monsieur Albert Dardenne, citoyen olnois, qui a récemment reçu le prix Pierre Nothomb pour le sonnet « À dix pas du chartil... » sur le thème « Cosmos », thème 2020 imposé par la Fondation Pierre Nothomb.

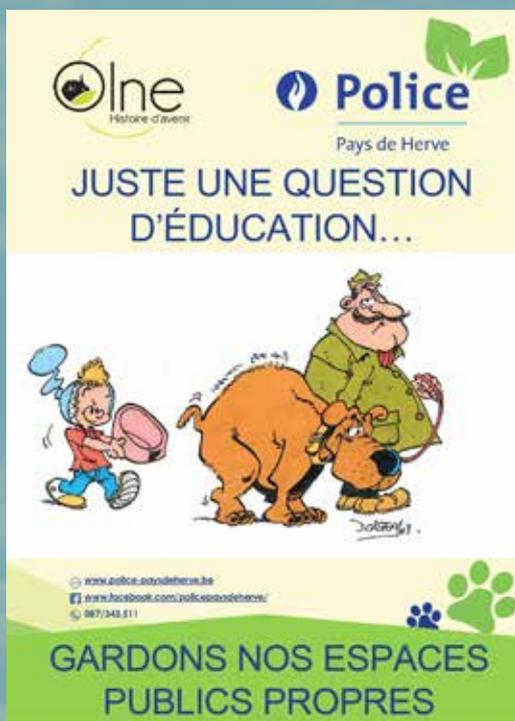
Le prix Pierre Nothomb

« Créé en 1995 et organisé par la Fondation Pierre Nothomb (arrière-grand-père d'Amélie Nothomb), en partenariat avec l'Académie royale luxembourgeoise et la Province de Luxembourg, le prix Pierre Nothomb récompense chaque année un auteur francophone pour un texte inédit répondant au thème de l'année. Pour cette édition 2020, plusieurs dizaines d'auteurs ont répondu à l'appel et soumis un sonnet. [...] La Fondation Pierre Nothomb a publié une plaquette reprenant les trois poèmes primés cette édition et cinq autres textes ayant retenu l'attention du jury. » Source : <https://le-carnet-et-les-instants.net/>.

Pour lire le sonnet primé ainsi que le portrait de son auteur, rendez-vous sur : www.olne.be.

GARDONS NOS ESPACES PUBLICS PROPRES !

Ramasser les déjections de son compagnon à 4 pattes, c'est une obligation sur la voie publique (voir détails ci-dessous). Malheureusement, certains propriétaires ont tendance à l'oublier. Afin de sensibiliser tous les citoyens à cette problématique, 40 panneaux ont été placés un peu partout sur la commune. Merci d'en tenir compte et de contribuer ensemble à maintenir la propreté de notre commune et le bien-être de tous les habitants !



Ce que dit la réglementation communale

En ce qui concerne les déjections, il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir.

Plus d'infos dans l'Ordonnance de police téléchargeable sur notre site : <https://www.olne.be/administration/reglements-communaux>



Voulez-vous savoir comment sont protégées les données de votre eID ?

Découvrez-en plus sur eid-renouvelee.be



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

OPÉRATION REPORTÉE

Après de longues réflexions, l'association Bewapp a pris la décision de reporter la 7^{ème} édition du Grand Nettoyage de Printemps initialement prévue les 25, 26, 27 et 28 mars 2021 prochains. « La situation sanitaire et ses risques pour la population, de même que le côté extrêmement incertain de l'évolution de l'épidémie nous poussent en effet à l'extrême prudence. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'impossibilité de dire à quelle date cet événement pourra être reporté. Nous vous tiendrons évidemment informés dans les prochains mois dès que la situation sera plus claire. Nous vous remercions pour votre compréhension, votre soutien et votre collaboration dans les actions que nous continuons à développer. »

info



COLLECTE
PORTE À PORTE



**LANGES D'ENFANTS :
UNE DÉCISION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE.**



1^{er} Dès le
JANVIER
2022

Les langes d'enfant : un déchet pas comme les autres

Les langes d'enfant sont passés en quelques années d'une composition majoritairement de cellulose biodégradable, à une structure qui ne comporte pratiquement plus que **du plastique et des produits chimiques**.

Si ces langes sont extraits du processus de compostage, il est aujourd'hui nécessaire, tant en terme économique qu'en terme de qualité du compost, de **supprimer les langes d'enfants de la fraction organique**.

Pour Intradel, ces langes représentent +/- **45% des indésirables dans les conteneurs des déchets organiques**. Les y laisser reviendrait à épandre sur les champs cultivables 280 particules ($\leq 5\text{mm}^3$) de plastique par m^2 de terre de culture.

Et dans votre commune?

Dans votre commune **pas de changement avant le 1^{er} janvier 2022**. Les langes d'enfants sont toujours à déposer dans le conteneur vert ; ils seront enlevés du process pour garantir la qualité du compost.

La solution à partir du
1^{er} janvier 2022 :



Ne **plus jeter le lange dans l'organique**, mais bien dans les déchets ménagers résiduels.

Ce « transfert » (de l'organique vers le conteneur noir) permettra de favoriser le traitement des déchets organiques et d'accroître progressivement la qualité du compost produit.

Attention aux labels !

Si vous souhaitez poser un geste en changeant de marque de langes pour une version plus « verte », nous attirons votre attention sur le fait qu'il est essentiel d'éviter toute confusion entre les langes « **biodégradable** » et :

- langes « **bios** » ou « **écologiques** » qui sont labellisés essentiellement pour des questions de santé publique (sans latex, sans parfums, sans métaux lourds, ...).
- langes qui prétendent « **compostables** » ; cette mention fait souvent référence à l'emballage uniquement.

Des langes réutilisables ?



Pourquoi pas ? Le linge lavable n'est plus celui de nos grands-parents et reste le moyen le **plus écologique** (ce qu'on jette est **100% biodégradable et compostable**) et **économique** de changer les couches de nos enfants.

infos



04 240 74 74
www.intradel.be

URBANISME : DÉCOUVREZ LES FICHES-CONSEILS DU PAYS DE HERVE

3 séries de fiches conseils ont été réalisées avec les membres des Ateliers du Territoire du GAL Pays de Herve (Échevins, Services de l'Urbanisme, Présidents de CCATM) pour aider les porteurs de projets dans leurs réflexions et leurs démarches :

- Construire et habiter
- Diviser une habitation en plusieurs logements
- Réaliser un remblai

Les fiches-conseils sont didactiques et richement illustrées. Elles présentent les principes d'urbanisme et proposent des conseils pour les porteurs et auteurs de projets.

C'est le résultat d'un travail mené en concertation avec les Échevins de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les responsables des Services de l'urbanisme et les Présidents des CCATM (Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité) des 8 communes du GAL.

Que faut-il vérifier avant de concevoir le projet ? Comment intégrer le projet dans le paysage ? À quoi faut-il être attentifs ? Quand faut-il s'adresser à la Commune ? ... Voici quelques-unes des questions auxquelles les fiches-conseils apportent des éclaircissements.

Les brochures sont :

- téléchargeables sur <https://galpaysdeherve.be/?ATfiches202008>
- disponibles dans votre administration communale, rue Village 37, ou au service Urbanisme, rue des Combattants. Attention, en raison de la pandémie, nous sommes uniquement accessibles sur rdv au 087 26 02 72.



POTAGER COMMUN : APPEL AUX VOLONTAIRES

Il y a un peu plus de 2 ans l'association « Cercle horticole de Saive et ses environs » reprenait les membres du Cercle horticole d'Olné qui cessait ses activités.

Parmi les activités de cette association figure l'entretien du potager situé sur le terrain face à l'école communale d'Olné. Afin d'assurer un meilleur suivi de cette parcelle, les membres sont actuellement à la recherche de bénévoles olnois.

Vous êtes volontaire ? N'hésitez pas à contacter le service Communication de la commune : Astrid Huyghe au 087/26 02 81 ou astrid.huyghe@olne.be. Nous relayerons vos coordonnées auprès du Cercle horticole.



Petits déjeuners Oxfam

5000 fois
merci !



Les conditions ont été particulières mais les petits-déjeuners Oxfam furent au rendez-vous.

Un partenariat innovant avec le groupe des seniors, des bénévoles moins sollicités malgré leur enthousiasme, un soutien financier des partenaires et de la commune, et le tour était joué.

**Encore tous nos remerciements
aux participants et aux généreux donateurs !**

QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS EN UN COUP D'ŒIL !



Aménagements devant la poste, restauration et pose de la barrière



Montage du mur de la poste



Pose d'échaliers



Déneigement des voiries

Découvrez notre galerie online

Envie d'en savoir plus sur le travail réalisé au quotidien par les services Voirie et Travaux ? Davantage de clichés sont à découvrir sur www.olne.be



Ramassage des feuilles et nettoyage de l'espace public



Ramassage des feuilles



Nettoyage des avaloirs et rigoles



Livraison d'un nouveau tracteur au service Voirie



L'ancien car scolaire a été remplacé, voici le véhicule qui sillonne à présent les voiries communales



Mesures COVID 19



Rapporter des livres – SANS RDV

Vous pouvez rapporter vos prêts **sans prendre rendez-vous** **durant les heures d'ouverture ci-contre** et les déposer dans des caisses à l'entrée.

Cette organisation nous permet de réaliser une mise en quarantaine et de ne pas remettre en circulation des livres potentiellement contaminés.

Emprunter des livres – SUR RDV

Pour l'emprunt, deux solutions :

➤ **soit vous prenez un rendez-vous **durant les heures d'ouverture ci-contre** pour pouvoir consulter librement les livres durant 20 minutes maximum** (temps limité pour permettre à tous d'avoir un accès à la bibliothèque dont l'espace est réduit)

➤ **soit vous commandez vos livres :**

 Contactez-nous **durant les heures d'ouverture ci-contre**

 Vous nous communiquez votre nom, adresse ainsi que la liste de vos souhaits. Nous vous conseillerons au mieux.

Pour vous aider dans votre choix, vous pouvez consulter le catalogue: <http://opac.provincedeliege.be>

 Nous vous fixerons un rendez-vous pour le retrait (les documents seront préparés et encodés avant votre arrivée)

 Pour le bien de tous, merci de respecter les heures de rendez-vous

Contact: 087/64.65.49 ou bibliotheque@olne.be

Horaires

Lundi
9h-12h
& 13h-16h30

Mardi : fermé

Mercredi
13h-17h

Judi
14h-19h

Vendredi
9h-12h
& 13h-16h30

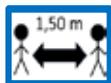
Samedi
9h -13h



**Nous mettons tout en place pour vous accueillir en toute sécurité.
Merci de respecter nos conditions d'accès:**



**Pour la consultation de livres, durée de visite limitée
à 20 minutes par lecteur (sur rdv)**



Accueil d'1 personne ou famille à la fois (par section)



Port du masque obligatoire dès 12 ans



**Utilisation obligatoire du gel hydroalcoolique
mis à disposition en entrant et en sortant**



Vous voulez vous inscrire à la bibliothèque?

Téléphonez-nous, nous ferons le nécessaire pour vous transmettre les documents à compléter.

Paiements (retards dus - réinscriptions)

Toutes les transactions sont reportées ultérieurement.

**Les animations
de la bibliothèque
sont actuellement suspendues
en raison de la pandémie.**



ÉCOLE COMMUNALE D'OLNE ET SAINT-HADELIN : VISITE DU GRAND SAINT-NICOLAS

Le vendredi 4 décembre, les élèves de maternelle de Saint-Hadelin et d'Olne ont reçu la visite du Grand Saint-Nicolas.

Le comité scolaire a su tenir compte des règles sanitaires. Saint-Nicolas était dans une camionnette à une distance de sécurité des enfants. Les enfants n'ont pas pu faire de câlin à Saint-Nicolas mais lui ont envoyé plein de bisous.

Les enfants ont été gâtés en recevant un k-way, des bonbons et des jouets pour la classe !

Merci et à l'année prochaine Saint-Nicolas !



ÉCOLE COMMUNALE LES ECHECS À L'ÉCOLE (LE JEU !)

Tablettes, smartphones obsolètes ??? Les élèves de 5^{ème} primaire de l'école communale de Saint-Hadelin les réutiliseraient volontiers lors des ateliers d'échecs. Si vous n'en n'avez plus l'utilité, merci de les apporter à l'école (Faweux, 9).

Mme Bontempi

ÉCOLE COMMUNALE : JOURNÉE INTERNATIONALE DU PULL DE NOËL

Le vendredi 18 décembre, c'était la journée internationale du pull de Noël. Les enseignants avaient donc suggéré aux enfants de venir vêtus d'un pull de Noël.

Les élèves de Mme Julie, Mme Grosjean et Mme Stacy étaient tous ravis et ont joué le jeu. Pas un n'avait oublié son pull. C'était un moment chaleureux qui permettait d'ajouter quelques notes de folie à cette fin d'année particulière.



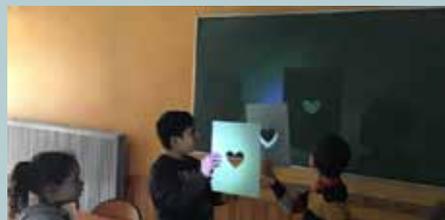
Alors, ne sont-ils pas beaux habillés ainsi ?



ÉCOLE SAINT-LOUIS D'HYPOTHÈSE EN HYPOTHÈSE...

La démarche scientifique comme fil conducteur des leçons d'éveil scientifique de la classe d'accueil à la 6ème primaire à l'école Saint-Louis.

Comment ça se mélange ? Comment fonctionnent nos articulations ? Pourquoi ça roule ? Comment se propage la lumière ? Pourquoi ça flotte ? Quels matériaux sont conducteurs d'électricité ? ...



Mille et une questions peuvent germer dans la tête des élèves de maternelle et de primaire si les conditions d'apprentissage sont bien réunies.

Parmi les objectifs spécifiques de notre projet d'établissement, nous avons notamment choisi de mettre l'accent sur la continuité des apprentissages en éveil scientifique. Pour ce faire, cette année scolaire 2020-2021, deux journées de formation pédagogique encadrées par des formatrices de l'ASBL « Hypothèse » nous ont permis d'approfondir le concept de démarche scientifique et de répartir les matières à travers les classes conformément aux référentiels et programmes en vigueur.



Lors de ces journées de formation, en tant qu'enseignants, nous avons vécu les démarches nous-mêmes en nous mettant dans la peau des élèves qui découvrent des situations et passent par les étapes suivantes : se poser des questions, imaginer des démarches de résolution de problème, en discuter avec ses pairs, les mettre en œuvre, observer les résultats, ajuster, tirer des conclusions, comparer, communiquer ses observations et organiser ses savoirs via des traces et des synthèses...



Nous avons ensuite poursuivi la réflexion lors de réunions de personnel afin de proposer ces leçons à nos élèves. Voici quelques clichés des activités vécues en formation et en classe.



Pour en découvrir davantage, je vous invite à visiter notre site : <https://ecole-saintlouis.olne.be>

Pour l'équipe éducative, Ivan Baguette, directeur

Date Du 6 au 9 avril 2021	Intitulé et coût	Age	Lieu & horaire	Garderies	Info & inscription
Dimension Sport Commune d'Olné	Les jeux olympiques AM/PM = 51 € ou JC = 71 € Sports & vélo JC = 82 € Sports & découverte escalade JC = 84 € Escalade & nature JC = 85 € Koh-Lanta : défis & aventures JC = 95 €	3 à 8 ans 4 à 6 ans 6.5 à 8 ans 8 à 12 ans 10-14 ans	Centre sportif De 9h à 16h (JC) De 9h à 12h (AM) De 13h à 16h (PM)	7h30 à 9h 16h à 18h	Inscription en ligne ou par téléphone www.dimension-sport.be 087/74.35.50 ou 087/44.63.96
Commune d'Olné Asbl PARI	Epouvantables épouvantails 45 € Labyrinthe 45 €	2.5 à 5 ans 6 à 12 ans	Ecole communale de Saint-Hadelin De 9h à 16h	7h30 à 9h 16h à 18h00	Inscription en ligne http://www.pariasbl.org/
La Forme Olympique	Football 70 €	6 à 14 ans	RJS Olnoise De 9h à 16h	8h à 9h 16h à 16h30	Stéphane Delrez - 0495/53.92.98 Patrick Degueldre - 0475/44.85.36 laformeolympique@yahoo.fr

STAGES DE PRINTEMPS 2021

Date Du 12 au 16 avril	Intitulé et coût	Age	Lieu & horaire	Garderies	Info & inscription
La Clef des Sports	Vélo & psychomotricité 80 € (50 € / AM) Vélo & initiation sportive 80 € Vélo & multisports 80 €	2.5 à 4 ans 5 à 8 ans 9 à 12 ans	Centre sportif De 9h à 16h	8 à 9h 16h à 16h45	Rahier Mégane - 0494/30.50.40 renseignement-cds@outlook.com

VACANCES ACTIVES 2021: RECRUTEMENT DE MONITEURS

L'administration communale d'Olné recrute des moniteur(trice)s breveté(e)s et non breveté(e)s ainsi qu'un(e) coordinateur(trice)-adjoint(e) de plaines de jeux pour la période du 2 août 2021 au 20 août 2021 inclus.

Les conditions requises pour accéder à ces emplois sont fixées comme suit :

Pour les moniteur(trice)s, priorité sera donnée aux moniteur(trice)s qui sont étudiant(e)s

- être citoyen (ne) de l'Union Européenne.
- être âgé(e) de 17 ans minimum.
- posséder une des qualifications reprises à l'article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

Pour le(a) coordinateur(trice)-adjoint(e)

- citoyen (ne) de l'Union Européenne.
- être âgé(e) de 18 ans minimum.
- posséder une des qualifications reprises à l'article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

Les candidats retenus seront soumis à un examen médical avant l'entrée en fonction.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 15 mars 2021 à minuit à l'attention de Monsieur le Bourgmestre d'Olné, rue Village 37 à 4877 OLNÉ, par pli recommandé déposé à la poste (le cachet de la poste faisant foi) ou déposées au secrétariat communal contre accusé de réception, accompagnées des documents suivants :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae
- le cas échéant, copie du brevet d'animateur ou de coordinateur homologué ou l'équivalence d'un ancien brevet

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au

Service ATL : Sabrina Wertz

Tél : 087/26.02.71 - Mail : sabrina.wertz@olne.be



DONS D'OBJETS AU CPAS : RÈGLEMENT ET RECHERCHE D'UN NOUVEAU LIEU D'ENTREPOSAGE

Des familles olnoises ont régulièrement besoin de matériel (meubles, électros, vêtements, jouets, matériel scolaire, vaisselle, literie, ordinateurs, vélos, téléphones...) qu'elles ne peuvent s'acheter. D'autres Olnois possèdent des objets dont ils n'ont plus d'usage et les donnent au CPAS. Le CPAS intervient en faisant coïncider l'offre et la demande ou en organisant (sauf en cas de pandémie) une donnerie le deuxième mercredi des mois impairs.

Règlement

- Nous vous remercions de bien vouloir toujours prendre contact avec l'éducatrice, Marie-Noëlle Renard lorsque vous souhaitez nous confier des objets pour que nous envisagions l'entreposage ou le bénéficiaire : 087/26 78 89 ou marie-noelle.renard@olne.be.
- Nous rappelons que nous ne prenons que des objets propres, en bon état et fonctionnels.

Suite à plusieurs expériences, nous porterons désormais plainte en cas d'abandon devant la porte de notre centre d'objets inutilisables ou périmés. Permettre une deuxième vie aux objets et aider son prochain sont de merveilleux objectifs, utiliser le CPAS pour éviter des frais d'enlèvement est une indécence et un leurre à la bonne conscience.

Lieu d'entreposage

Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de locaux pour entreposer les objets donnés. Si vous êtes propriétaires d'un local inutilisé (grange, annexe, garage...) que vous pouvez nous prêter, merci de prendre contact au 087/26 78 89.

Toute l'équipe du CPAS vous remercie de votre générosité.

La Directrice du CPAS d'Olné

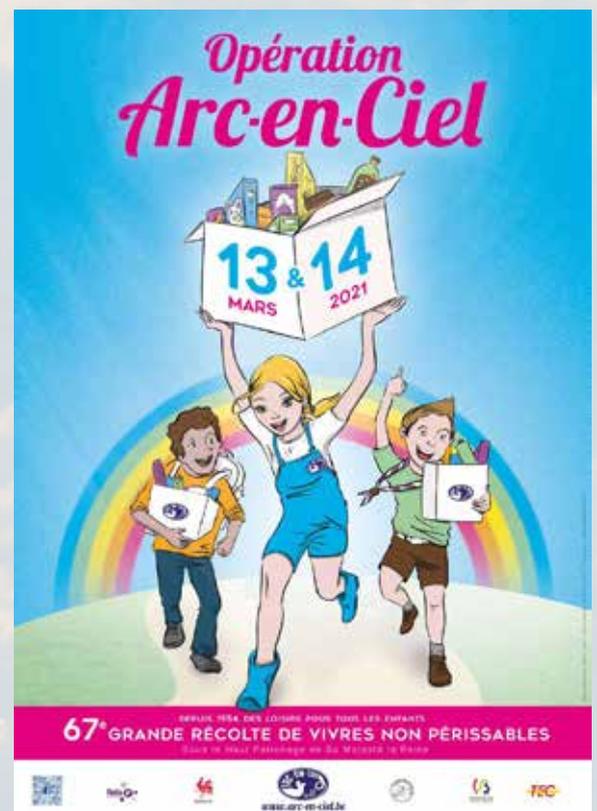
LA 67^e OPÉRATION ARC-EN-CIEL SE RÉINVENTE POUR OFFRIR DES LOISIRS À TOUS LES ENFANTS

Ces 13 & 14 mars, l'Opération Arc-en-Ciel, grande récolte de vivres non périssables, fêtera sa 67^e édition. L'objectif est de récolter un maximum de vivres afin de permettre à 15.000 enfants et jeunes défavorisés d'avoir accès à des loisirs. En effet, les économies réalisées sur le budget nourriture des associations bénéficiaires leur permet de consacrer davantage de moyens aux loisirs et vacances des enfants.

L'année passée, dans le contexte de la pandémie de COVID 19, la récolte en porte-à-porte réalisée par des milliers de bénévoles a dû être annulée en dernière minute. Malgré tout, Arc-en-Ciel a pu offrir plus de 22 tonnes de vivres récoltés les semaines précédentes par des écoles et des entreprises. En 2021, la collecte change et s'adapte à la situation sanitaire. Des mesures sont prises afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants et donateurs.

Le porte-à-porte n'étant pas possible cette année, Arc-en-Ciel a prévu d'autres formes de participation. L'association invite donc les habitants à déposer leurs vivres non périssables (biscuits, céréales, boissons, riz, boîtes de conserve de légumes ou poisson, etc.) :

- **Devant leur porte SEULEMENT S'ILS ont reçu au préalable le sac Arc-en-Ciel dans leur boîte aux lettres.** Les récoltants passeront dans la mesure du possible dans les rues afin de ramasser les sacs déposés sur le pas des portes;
- **Dans les magasins Fox & Cie et les magasins Tape à l'Œil** du 22 février au 20 mars 2021.



PROCHAINES COLLECTES DE SANG DE LA CROIX-ROUGE

Les prochaines collectes de sang de la Croix-Rouge à Olné se tiendront les :

- vendredi 16 avril de 16h45 à 20h
- vendredi 16 juillet de 16h45 à 20h
- vendredi 15 octobre de 16h45 à 20h

Lieu : Espace culturel de Hansez,
Chemin de la Chapelle 4 à 4877 Olné.

CROIX-ROUGE
de Belgique





CLDR – Biodiversité

PRÉSERVONS ET RESPECTONS NOS HAIES !

Ces haies qui font nos paysages et qui constituent une zone si importante pour la biodiversité.

Nous habitons une commune exceptionnelle enclavée dans le magnifique pays de Herve. Son identité repose sur le paysage si typique fait de collines et de vallons dans lesquels se dessine le bocage (un ensemble de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres solitaires et de bosquets sans compter les ruisseaux, les bois et les mares). C'est un patrimoine que nous nous devons de conserver pour l'aspect paysager, pour la biodiversité, pour le plaisir des balades et pour les générations futures.

Limitons-nous aux rôles joués par les haies et les arbres qu'elles contiennent.

- **Enclos.** C'est ce pourquoi elles furent érigées : empêcher les animaux domestiques de s'évader avec les risques que cela comporte : égarement, accident, vol, dégradation des propriétés voisines et des champs.
- **Coupe-vent.** Ce rôle va avoir une incidence sur la qualité des pâtures par une moins grande sécheresse et moins d'érosion favorisant ainsi la qualité des herbages.
- **Conservation de l'eau.** Le système racinaire participe au maintien de l'eau dans les sols et diminue le ruissellement.
- **Abris.** Les haies constituent des abris (pluie, soleil, prédateurs) pour la faune, la flore sauvage et les animaux domestiques.
- **Nourritures, santé et fourrage.** Diversifiées, les haies offrent aux animaux et aux hommes une abondante nourriture. Les animaux domestiques vont trouver dans les haies un fourrage qui, en plus de la nourriture, leur apportera des éléments capables d'améliorer leur digestion et de les protéger des parasites.
- **Effet positif sur le climat** par la photosynthèse et la capture d'un des gaz (CO₂) à effet de serre.
- Nombreuses possibilités de **nidification** (oiseaux, insectes, mammifères).
- **Aspect économique.** Bois de chauffage, litières pour les animaux, matériaux susceptibles de produire du méthane, thérapie naturelle pour les animaux.
- **Diversification des espèces indigènes.** Les haies mélangées offrent bien plus d'avantages que les haies constituées d'une seule espèce, elles sont plus belles, leur apparence est rythmée par les saisons. Elles sont bien moins susceptibles d'être malades.
- **Virus (COVID !) et biodiversité.** La déforestation et l'arrachage des haies facilitent la transmission de certains virus aux animaux et à l'être humain. L'atteinte à la biodiversité favorise la dispersion des virus en diminuant le contrôle exercé par la nature elle-même.
- **Elles participent au maillage,** si important pour la survie des espèces en procurant notamment des lieux pour nicher et se déplacer, des aires de repos lors des déplacements, de la nourriture... Ces haies et arbres, bois et bosquets, forment un véritable réseau qui couvre nos territoires privés ou non qui, par chance, à Olne, ne délaissent pas de trop grandes surfaces.

En conclusion

Préservez et respectez nos haies et donc la biodiversité. Chacun peut y contribuer en protégeant les haies qui existent encore et en replantant des espèces strictement indigènes (de chez nous et non exotiques). Apprenons aussi à mieux les connaître.

Chacun est le bienvenu dans le groupe de travail Haies et biodiversité de la CLDR d'Olne.

Contact : astrid.huyghe@olne.be

Louis HUC avec la participation de Murielle BOVY et Marie-Madeleine KAIVERS
Pour la CLDR (Commission Locale du Développement Rural)



ALE TITRES SERVICES

*Envie de profiter de votre temps libre?
Déléguez le nettoyage de votre maison de l'une de nos aides ménagères*

*N'oubliez pas notre centrale de repassage
et le service de petits travaux de couture*

Horaire de septembre à décembre :
du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 et
le vendredi de 8 h 00 à 14 h 00

Dépôt de linge à toutes heures & retrait du linge entre 12 h
et 16 h le jour prévu ou dès le lendemain à toutes heures

Horaire d'été de la centrale de repassage :
du lundi au vendredi de 6 h 00 à 14 h 00

Pour plus d'informations : contactez le bureau au 087/37.77.62

Rue du Village 93 à Olne - Ouvert du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 30 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00



ALE BRICOLAGE & JARDINAGE

*Besoin d'aide pour l'entretien de votre jardin
ou pour un petit travail de bricolage?*

Pour plus d'informations : contactez Paul-Etienne Curvers au 0492/51.13.80

Ouvert uniquement le mercredi et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Rue du Village 93 à Olne



ALE : RETRAITE BIEN MÉRITÉE

« Nous sommes heureux de vous annoncer la pension de Jocelyne Talmas, l'une de nos plus anciennes aide-ménagères. Jocelyne a débuté sa carrière en 1997, au sein de l'ALE traditionnelle et est passée en Titres-services en 2007 lors de la création de ceux-ci.

Une carrière de 24 ans au sein de notre belle commune, cela se fête ! Le Conseil d'Administration lui a envoyé ce joli bouquet afin de la remercier pour ses longues années de dévouement. Son professionnalisme et son efficacité sans faille ont toujours été soulignés par ses clients.

Nous lui souhaitons une belle continuation ! »

L'ALE d'Olne

LES AMBASSADEURS À OLNE

Ce 30 janvier, la RTBF a consacré son émission « Les Ambassadeurs » aux trois Beaux Villages du Pays de Herve : Soiron, Clermont-sur-Berwinne et Olne !

Pour revoir cette belle émission, rendez-vous sur :

https://www.rtbf.be/auvio/detail_les-ambassadeurs?id=2730180

Plus d'infos sur l'émission sur : <https://www.rtbf.be/emission/les-ambassadeurs>



Medecine Interne

Identification

Vaccination

Chirurgie

Dentisterie

Echographie

Urgences

Hospitalisation

Alimentation



Vétérinaire Vaessen

*Au cabinet à Olne, je vous reçois en toute convivialité et dans
le respect de votre animal. Je prends le temps de connaître
votre boule de poils et d'être à votre écoute.*

Ma passion est devenu mon métier,

le bien-être de votre animal est ma priorité.

24, Voie des Ardennais 4877 Olne

www.veterinairevaessen.be



Services Maintenance



Nettoyage



Peinture



Jardinage



Gardiennage

Claudy Dejong et Muriel Billen

Fosses Berger 80 • Gsm : 0495/15.78.44

2 Olnois au service des habitants d'Olne,
de Saint-Hadelin et des hameaux voisins.

Nous vous proposons :

- de réaliser vos jardinières
- d'entretenir vos jardins
- de laver vos vitres
- de tapisser et mettre en peinture (intérieur et extérieur)
- d'entretenir et fleurir vos pierres tombales
- de préparer la réception lors d'une soirée privée, d'un décès,
- transports camionnette volume 15 m³ (parc à conteneurs)
- vous partez en vacances, nous vous proposons d'assurer un service à votre domicile (courrier, arrosage de plantes, surveillance et soins de vos animaux et de votre maison pendant votre absence...)
- vente de fleurs annuelles, géraniums, bégonias,...
- **destruction de nids de guêpes**



*Entretien
parcs & jardins*

Martinmont 7
4877 Olne

0498/46.73.13
jeanclaudebrick@hotmail.com

Tonte de pelouse • Taille de haies
Avec évacuation des déchets

Petit élagage • Plantations





NE FAIT PAS DE L'IMMOBILIER QUI VEUT !

2 OBLIGATIONS LÉGALES :



Être membre de l'Institut des Professionnels de l'Immobilier Belge avec l'obligation de cours de mise à jour chaque année. Mon numéro : 102.421

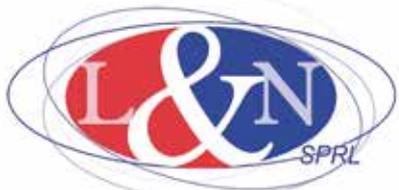


Être assuré en responsabilité civile. Je suis assuré chez AXA pour un montant de 1.250.000 €.

MARCEL HIGNY 0474/32 12 51

Demandez ma charte de travail complète :

- Evaluation gratuite
- Je m'occupe de tout !
- Prestation : **2,50% + TVA = 3,025%**
- Demandez-moi des références près de chez vous !



Chauffage - Sanitaire

- Installation et rénovation de chauffage central
- Aménagement de salle de bain
- Plomberie
- Débouchage
- Entretien & dépannage 7/7
- Installateur gaz naturel habilité
- Contrôle de réservoir au mazout par dépression
- Panneaux solaires
- Chaudière à bois



Hugues Lambion 0475-22 43 52 | Benoît Notteborn 0477-85 61 54

Rue des Artisans 27 à 4877 Olne | T. 04-368 97 57 | F. 04-368 97 49 | info@Inchauffage.be

www.Inchauffage.be



LAUREN OIT
Toitures

GSM **0473 12 02 02** SITE www.laurentoit.be

LAURENT SAVELBERG

Sur les Prés, 42
4877 Olne

| Devis gratuit |
| Patron sur chantier |
Agréé Région wallonne